

Vos interlocuteurs

DAAD – Office allemand d'échanges universitaires, Service d'information sur les études en Allemagne

Informations, conseils, orientation et financements pour votre projet d'études ou de recherche en Allemagne.
www.daad-france.fr

Renseignements sur les bourses et subventions pour un séjour d'études ou de recherche en Allemagne :
www.daad-france.fr/bourses
www.funding-guide.de
www.european-funding-guide.eu
www.stiftungen.org

Le site web de l'**Union européenne** propose des informations sur tous les aspects de la libre circulation des citoyens européens, entre autres sur le monde du travail et celui de l'éducation.
europa.eu

La **Kultusministerkonferenz** (KMK, conférence des ministres de l'enseignement des Länder) renseigne sur des questions de reconnaissance de diplômes.
anabin.kmk.org

Le portail **Anerkennung in Deutschland** du gouvernement fédéral allemand propose des informations sur la reconnaissance dans le domaine professionnel.
www.anerkennung-in-deutschland.de

L'**Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)** a pour mission d'encourager les échanges entre les jeunes Français et Allemands.
www.ofaj.org

Service des relations publiques et des médias de l'ambassade d'Allemagne propose, parmi d'autres informations sur l'Allemagne, la brochure « Recherche d'emploi et de stages en Allemagne ».
allemagneenfrance.diplo.de

Le **Deutsches Studierendenwerk** est l'équivalent du CNOUS ; il offre des informations sur les résidences universitaires et maints autres aspects de la vie sociale étudiante.
www.studierendenwerke.de

Le **département des relations internationales de votre université ou de votre école** ou les **services communs universitaires d'information et d'orientation (SCUIO)** proposent des informations sur toutes les questions liées à un projet d'études à l'étranger, notamment sur les programmes de l'Union européenne.

L'Agence Erasmus+ assure, pour la France, la promotion et la gestion de plusieurs programmes et dispositifs européens.
agence.erasmusplus.fr

Base de données répertoriant environ 22 000 cursus d'études.
www.hochschulkompass.de

Duales Studium : concilier les études en établissement et la pratique en entreprise.
www.ausbildungplus.de

International Bachelor, Master and Doctoral Programmes ; cursus en anglais.
www.daad.de/idp

Classement des cursus, établi par le « Centrum für Hochschulentwicklung » et l'hebdomadaire « Die Zeit ».
ranking.zeit.de

Dispositif de candidatures en ligne : certains établissements demandent aux candidats de déposer leurs candidatures via ce portail.
www.uni-assist.de

Portail de candidatures pour certaines matières particulièrement sélectives.
www.hochschulstart.de

Propose une orientation sur le choix de la discipline et du cursus ainsi que sur les perspectives professionnelles.
www.studienwahl.de

Informations sur les études et la vie étudiante en Allemagne (en langues allemande et anglaise)
www.study-in-germany.de

Le portail de la recherche en Allemagne.
www.research-in-germany.org

Le **TestDaF** est le test de langue par défaut nécessaire pour l'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur allemand.
www.testdaf.de

Le **Goethe Institut**, institut culturel allemand, vous accueille à Lyon, Marseille, Nancy, Paris, Toulouse.
www.goethe.de/france

Les **Maisons franco-allemandes** vous accueillent à Aix-en-Provence, Avignon, Brest, Caen, Dijon, Montpellier, Nantes, Nice, Pau, Paris, Rennes, Tours.
www.maisons-franco-allemandes.fr

Cours de langue et cours spécialisés
www.daad.de/sommerkurse

Lecteurs du DAAD France
www.daad-france.fr/lecteurs

L'**Université franco-allemande (UFA)** réunit sous son toit environ 180 cursus intégrés, bi- et trinationaux.
www.dfh-ufa.org

Le **Forum franco-allemand** est la plate-forme de rencontre du monde franco-allemand de l'éducation ; l'évènement se tient chaque année en novembre à Strasbourg.
www.dff-ffa.org

L'**Action pour l'allemand dans l'enseignement supérieur français (ALIES)** propose des informations sur tous les cursus, toutes disciplines confondues, comportant des enseignements d'allemand.
www.allemand-postbac.fr

DAAD
France

Deutscher Akademischer Austauschdienst
Office allemand d'échanges universitaires

Étudier en Allemagne

Informations pratiques



Les études en Allemagne, vie pratique, guides ...

Ce dépliant vous offre une toute première source d'information sur les études en Allemagne et vous propose quelques pistes qui vous permettront de mener à bien votre projet d'études outre-Rhin.

ÉTABLISSEMENTS

Le système universitaire allemand comprend les universités, les Hochschulen für angewandte Wissenschaften (HAW), les écoles d'art, de musique, de théâtre et de cinéma. La recherche est le domaine de prédilection des universités où elle est pratiquée, depuis près de 200 ans, en association étroite avec les activités d'enseignement. Le point fort des HAW, quant à lui, est un enseignement tourné vers la pratique (stages) et vers l'application du savoir. Dans près de 430 établissements, étudiants, enseignants et chercheurs de toutes les nationalités collaborent dans toutes les disciplines. La diversité et la qualité des cursus caractérisent l'enseignement supérieur allemand et invitent à y effectuer un séjour d'études.

LES ÉTUDES

Tout comme en France et dans l'ensemble de l'espace européen de l'enseignement supérieur, les études en Allemagne sont organisées en 3 cycles : Le 1er cycle de 3 ans se termine par un Bachelor, l'équivalent de la licence française. Vient ensuite le Master d'une durée de 2 ans, puis la Promotion (doctorat) de 3 ans environ. Le système de points ECTS s'applique à l'ensemble des cursus et facilite la mobilité étudiante. Plus de 180 cursus intégrés franco-allemands, dans les disciplines les plus variées, sont organisés sous l'égide de l'Université franco-allemande : www.dfh-ufa.org

L'ADMISSION

Le baccalauréat, reconnu comme équivalent de l'Abitur allemand, est la condition principale pour être admis dans un établissement d'enseignement supérieur allemand. Sauf exceptions rares (p. ex. dans les disciplines artistiques), il n'existe pas d'examen d'entrée dans les établissements allemands. Cependant, dans un grand nombre de cursus, le critère de sélection pour l'admission au premier semestre est la note obtenue au bac. On parle alors de numerus clausus (NC). Plus précisément, on doit faire la distinction entre les cursus sans NC (pas de sélection), les cursus avec une sélection propre à l'établissement (lokaler NC) et les cursus soumis à une sélection au niveau national (bundesweiter NC). Dans ce dernier cas, qui concerne la médecine, la médecine vétérinaire et dentaire et la pharmacie, la demande d'inscription doit être déposée auprès du service central d'attribution des places d'études (www.hochschulstart.de). Dans le cas d'une inscription

sans sélection préalable ou d'une sélection locale, c'est à votre futur établissement qu'il faudra adresser votre candidature. De même, les demandes d'inscription à partir du 2e semestre, quelle que soit la discipline, se font auprès de l'établissement visé. Attention : certains établissements font gérer les candidatures par le portail uni-assist e.V. (www.uni-assist.de) vers où vous serez alors redirigé pour déposer votre dossier. Dans tous les cas, c'est l'établissement lui-même qui décide de l'admission et, selon les règles de l'espace européen de l'enseignement supérieur et des accords franco-allemands, de la reconnaissance de vos études antérieures.

CONDITIONS LINGUISTIQUES

Pour être admis à suivre un cursus d'études, il est nécessaire de posséder des connaissances d'allemand suffisantes pour vous permettre de suivre des cours. Pour attester de votre niveau de connaissances, vous devez vous présenter, en France, à un test appelé TestDaF et joindre le résultat à votre candidature. À défaut, il est parfois possible de se présenter, en Allemagne, à l'examen DSH (Deutsche Sprachprüfung für den Hochschulzugang) proposé par certaines universités. Si vous êtes titulaire du Goethe-Zertifikat C2, du certificat TelC Deutsch C1 Hochschule ou du Deutsches Sprachdiplom der Kultusministerkonferenz (DSD niveau II, c'est-à-dire au moins B2 dans les 4 compétences testées), nul besoin de passer le TestDaF ou la DSH. Certains établissements reconnaissent également le Goethe-Zertifikat C1. Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur les conditions linguistiques et sur d'éventuels cours de langue, vous devez vous adresser directement à l'établissement de votre choix. Par ailleurs, certains établissements allemands proposent des cursus en langue anglaise pour lesquels des connaissances d'allemand ne sont pas exigées.

COÛT DES ÉTUDES

Pour l'inscription à un établissement allemand, il faut prévoir le paiement d'une cotisation semestrielle. En moyenne, elle avoisine 330 € et comprend une taxe administrative, une contribution aux organisations étudiantes et, très souvent, un ticket semestriel pour les transports publics locaux. Les établissements privés, relativement rares, prélèvent des frais de scolarité qui peuvent être nettement plus élevés.

COÛT DE LA VIE

Les étudiants en Allemagne disposent en moyenne de 900 € par mois, mais si vous faites attention à vos dépenses, il est possible de s'en sortir avec moins. Ce montant dépend, bien évidemment, des dépenses nécessaires au logement. Les étudiants y consacrent, en moyenne et selon leur lieu d'études, entre 210 et 360 €.

Pour plus de renseignements

Sur le site Internet du DAAD France, vous trouverez des informations détaillées sur les études et la recherche en Allemagne ainsi que sur les possibilités de bourses.

La section « Téléchargements » vous propose des guides et fiches d'information au format PDF.
www.daad-france.fr

FORMALITÉS DE SÉJOUR ET DE TRAVAIL

Pour les ressortissants de l'Union européenne, une carte nationale d'identité suffit pour se rendre en Allemagne. Une fois installé à votre nouvelle résidence, vous devez faire enregistrer votre adresse à la mairie (Meldebehörde) qui établit un certificat d'enregistrement (Meldebescheinigung). Aucune autorisation n'est nécessaire pour travailler, mais pour des raisons liées à l'assurance sociale, le temps de travail hebdomadaire des étudiants ne doit pas dépasser 20 heures pendant la période des cours.

HÉBERGEMENT

Pour obtenir des informations sur les possibilités d'hébergement, vous pouvez vous adresser au Deutsches Studierendenwerk e.V. qui gère les résidences universitaires dans toutes les villes universitaires en Allemagne : www.studierendenwerke.de
Vous pouvez également consulter les sites Internet suivants :
www.wg-gesucht.de · housinganywhere.com · www.studenten-wohnung.de

BOURSES

Les différents financements offerts par le DAAD et d'autres organismes pour effectuer des séjours d'études et de recherche en Allemagne sont publiés chaque année sur le site Internet du DAAD France : www.daad-france.fr

Vous pouvez également vous procurer la brochure « Bourses d'études et de recherche », à télécharger ou disponible au bureau parisien du DAAD.

Malgré tout le soin apporté à la collecte des informations fournies dans ce document, le DAAD ne peut être tenu responsable d'éventuelles erreurs.

© Éditeur : DAAD, octobre 2023. Tirage : 7 000 exemplaires. Conception et mise en page : Atelier Hauer + Dörfler, Berlin, photo : Nathan Dreessen / DAAD